

*La fiabilité de l'information financière constitue une condition nécessaire de la sécurité des actifs ainsi que de leur bonne évaluation. Cette fiabilité concerne la qualité de l'information comptable, le contrôle des comptes et la sécurité financière. La gouvernance d'entreprise et l'audit légal apparaissent alors comme des concepts autour desquels se construit cette exigence de plus en plus pressante. Le présent article propose une analyse critique de la qualité de l'information comptable d'une part, puis de l'audit légal d'autre part au sein de l'entreprise. Il apprécie la capacité desdites entreprises à soutenir une gouvernance internationalement crédible.*